

Règlement du minibus MDMSA

Conducteurs

- Le minibus ne peut être conduit que par des personnes licenciées au MDMSA Badminton de l'année en cours.
- Le conducteur s'engage à être à jour de son permis de conduire et à l'avoir en sa possession. Il s'engage à respecter le code de la route. Il est **le seul responsable de ses infractions et devra en supporter les conséquences.**

Conditions d'utilisation

- La réservation du minibus doit se faire obligatoirement au moins une semaine avant la date de départ, en remplissant le formulaire en annexe. Elle doit se faire auprès du Comité Directeur (par l'intermédiaire de la présidente), qui validera ou non la demande.
- Le déplacement en minibus devra concerner au minimum 3 joueurs du club pour les trajets inférieurs à 150 km aller et 5 joueurs du club pour les trajets supérieurs à 150 km aller.

Attribution du minibus

- Le minibus est attribué en priorité aux interclubs : Stéphane attribue le minibus en fonction du coût du déplacement. Le minibus peut servir à 2 équipes le même week-end (le samedi + le dimanche).
- Le minibus est ensuite attribué aux jeunes compétiteurs du club pour les compétitions officielles (FFBaD, Ligue, Codep), sous réserve d'un conducteur majeur licencié au MDMSA.
- Le minibus sera ensuite mis à disposition des joueurs pour se rendre sur les compétitions et tournois :
 - Si un joueur aidé se trouve à bord du minibus, le coût du déplacement sera pris en charge par le club.
 - S'il n'y a aucun joueur aidé à bord du minibus, le coût du déplacement sera réparti entre les utilisateurs, à hauteur de 0,25€/km + péages.
 - Si le déplacement concerne plus de 9 joueurs (dont 1 joueur aidé au minimum), le club prendra à sa charge les frais liés au minibus. Les frais des autres véhicules nécessaires seront divisés par le nombre total de joueurs et répartis entre eux (joueurs aidés compris). Si des joueurs aidés souhaitent partir seuls avec leur véhicule, les frais seront déduits de leur enveloppe.

MDMSA Badminton

119 avenue de Caen • 76100 Rouen

Tél : 06 82 99 44 45

www.mdmsabadminton.com

Association Loi 1901 – Siret 524 885 167 00014 – APE 9312Z



- Si 2 déplacements sont prévus le même week-end, le minibus sera attribué au groupe le plus nombreux.
- En cas de moindre problème, la décision liée à l'attribution du minibus sera laissée à la libre appréciation du Comité Directeur.

Assurance, accident et responsabilité

- Le MDMSA Badminton a souscrit une assurance tous risques multiconducteur.
- En cas d'accident avec un tiers, vous devez **obligatoirement** remplir un constat, quelle que soit l'ampleur des dommages. Vous devez dès que possible prévenir la présidente du MDMSA Badminton : 06 82 99 44 45.
- La prise en charge de l'indemnisation par le conducteur se fera de la manière suivante :

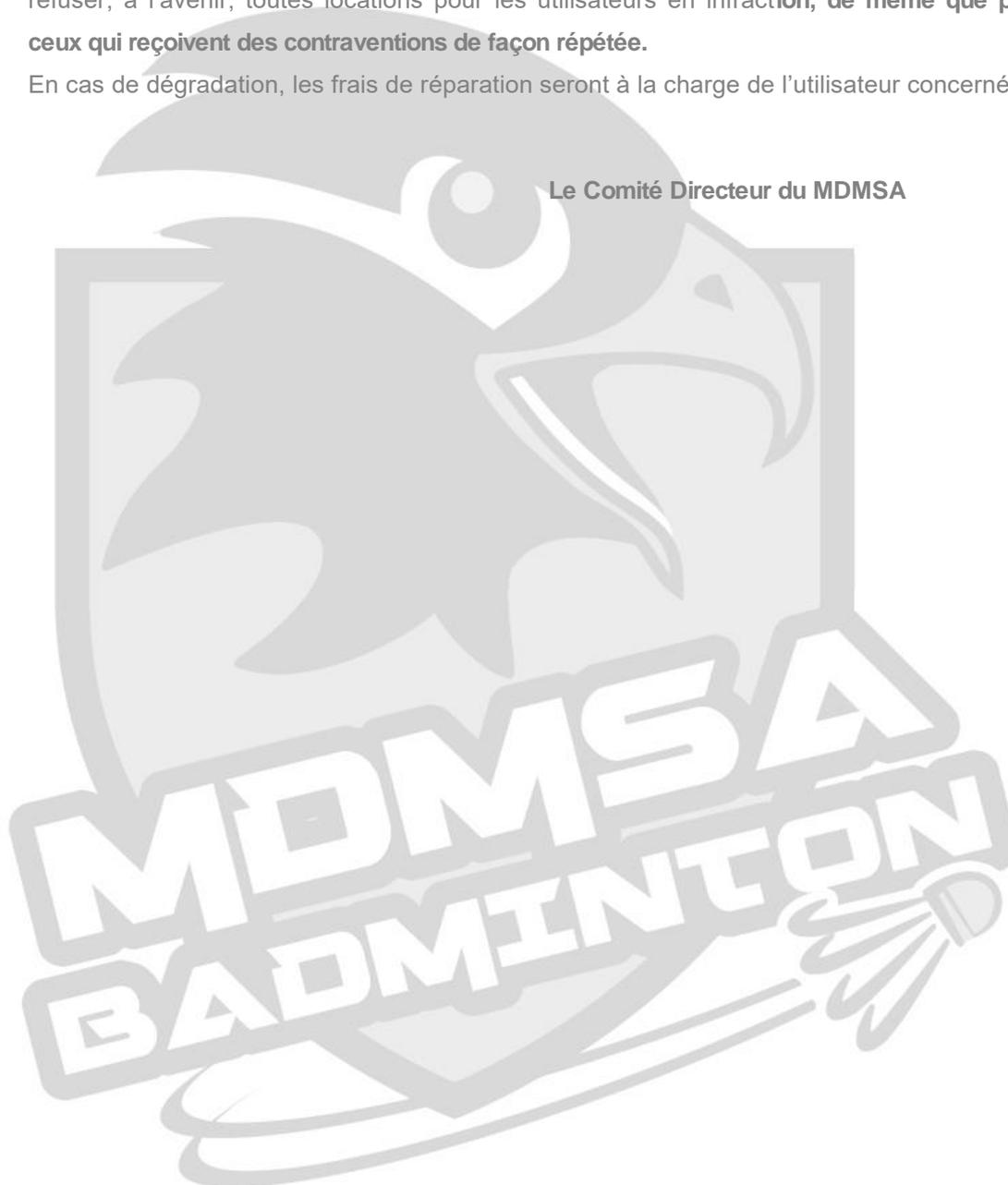
		Responsable	Non responsable
Accident avec un ou plusieurs tiers		Constat et ouverture d'un dossier d'assurance. Prise en charge, par le conducteur, de la franchise et de l'augmentation de la cotisation d'assurance due au malus sur une année.	Constat et ouverture d'un dossier d'assurance. Prise en charge des frais d'assurance.
Accident ou accrochage sans implication de tiers	Réparation inférieure à 1000€	Pas d'ouverture de dossier d'assurance. Prise en charge des frais de réparation par le conducteur sur présentation de la facture par le MDMSA.	
	Réparation supérieure à 1000€	Ouverture d'un dossier d'assurance. Prise en charge par le conducteur de la franchise et de l'augmentation de la cotisation d'assurance due au malus sur une année	

Conditions générales

- Le minibus est à récupérer auprès de Stéphane (selon l'arrangement convenu), uniquement sur réservation préalable. Il ne doit en aucun cas séjourner sur un parking public ouvert à tous (ex : devant le gymnase à Maromme).
- Il est formellement interdit de fumer, de manger et de boire dans le minibus (sauf de l'eau).

- **Par respect pour les autres utilisateurs, le minibus doit être rendu propre, sans dégradation et avec le même niveau de gazole qu'au départ.** Si tel n'est pas le cas, le plein sera refacturé à l'utilisateur 1.60€ par litre manquant et celui-ci sera **rappelé pour effectuer le nettoyage du minibus.**
- **Si ces 3 conditions ne sont pas respectées, le MDMSA Badminton se réserve le droit de refuser, à l'avenir, toutes locations pour les utilisateurs en infraction, de même que pour ceux qui reçoivent des contraventions de façon répétée.**
- En cas de dégradation, les frais de réparation seront à la charge de l'utilisateur concerné.

Le Comité Directeur du MDMSA



MDMSA Badminton

119 avenue de Caen • 76100 Rouen

Tél : 06 82 99 44 45

www.mdmsabadminton.com

Association Loi 1901 – Siret 524 885 167 00014 – APE 9312Z